

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAS SHOWTIME 13127

Showtime Vitrolles – Parc du Relais, 201 Route de la Seds Bâtiment A 13127 Vitrolles

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société SASU SHOWTIME 13127, dont le siège social est situé à PARC DU RELAIS – 201 ROUTE DE LA SEDS BATIMENT A 13127 VITROLLES, immatriculée au RCS de SALON DE PROVENCE sous le numéro 939 967 246, propose des prestations de Quiz Game liées à des évènements.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client.

2. Réservation et formation du contrat

La réservation d'une session de Quiz Game peut être effectuée :

- via le site internet en priorité,
- par email,
- par téléphone (exceptionnellement)
- ou par devis signé.

Le devis signé par le client, accompagné le cas échéant du paiement d'un acompte, vaut engagement ferme et définitif et constitue un contrat.

Le nombre de participants indiqué dans le devis ou lors de la réservation constitue un élément essentiel du contrat.

3. Tarifs

Les prix des Prestations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC).

Les tarifs sont calculés en fonction du nombre de participants réservé et du type de prestation choisie.

La société se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant précisé que les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation.

4. Modalités de paiement

Le paiement peut être exigé :

- en totalité lors de la réservation,
- ou sous forme d'acompte, le solde étant payable avant ou le jour de la prestation.

Les moyens de paiement acceptés sont : carte bancaire, virement, espèces, Stripe.

Toute réservation non réglée dans les conditions prévues pourra être annulée par la société.

5. Nombre de participants – Absences – Non-présentation

5.1 Principe

Les Prestations sont facturées sur la base du nombre de participants indiqué dans le devis signé ou lors de la réservation.

5.2 Absence de participants le jour de l'événement

En cas d'absence d'un ou plusieurs participants le jour de la prestation, le prix correspondant au nombre de participants initialement réservé demeure intégralement dû.

En conséquence, aucune réduction de prix, aucun remboursement ni compensation financière ne pourra être exigé par le client au motif de l'absence de certains participants, dès lors que le devis ou la réservation mentionnait un nombre de participants déterminé et accepté par le client.

5.3 Avoir à titre commercial

Toutefois, à titre strictement commercial et non obligatoire, la société pourra, à sa seule discrétion et sur demande expresse du client, accorder un avoir correspondant à tout ou partie des participants absents.

Cet avoir :

- ne constitue pas un droit pour le client,
- est valable pour une durée de 6 mois
- est utilisable uniquement pour une nouvelle prestation proposée par la société,
- n'est ni remboursable ni cessible.

6. Modification de la réservation

6.1 Modification du nombre de participants

Toute modification du nombre de participants doit être signalée au plus tard **72 heures** avant la date de la prestation.

Au-delà de ce délai, le nombre de participants initialement réservé sera retenu pour la facturation.

6.2 Modification de la date ou de l'horaire

Toute demande de modification de date ou d'horaire est soumise à l'accord préalable de la société et à la disponibilité des créneaux.

La société se réserve le droit de refuser toute modification tardive.

7. Annulation

7.1 Annulation par le client

En cas d'annulation par le client :

- **plus de 7 jours avant la date de la prestation** : l'acompte pourra être conservé à titre d'indemnité ou transformé en avoir, selon décision de la société ;
- **moins de 7 jours avant la date de la prestation** : aucun remboursement ne sera effectué.

7.2 Annulation par la société

En cas d'annulation pour un motif indépendant de la volonté du client (problème technique majeur, force majeure, etc.), la société pourra proposer à titre commercial :

- soit un report de la prestation,
- soit un remboursement des sommes versées.

Ceci n'étant pas une obligation pour la société.

8. Déroulement des Prestations

8.1 Comportement des participants – alcool et produits illicites

Les participants s'engagent à respecter les règles de sécurité, les consignes du personnel et le règlement intérieur.

Tout comportement dangereux, violent ou contraire aux bonnes mœurs pourra entraîner l'exclusion d'un ou plusieurs participants, sans possibilité de remboursement.

La société se réserve le droit de refuser l'accès à la prestation, d'en suspendre le déroulement ou d'en modifier les conditions, à toute personne dont le comportement serait jugé inapproprié, dangereux ou contraire aux règles de sécurité, notamment en raison d'un état d'ébriété, de la consommation d'alcool excessive ou de l'usage de produits illicites.

Dans une telle hypothèse, la prestation restera due dans son intégralité et aucun remboursement, réduction de prix ou indemnisation ne pourra être exigé.

8.2 Retard des participants

Les participants sont tenus de se présenter à l'heure indiquée lors de la réservation soit **15 minutes minimum avant le début de la session** (Briefing sécurité...).

En cas de retard du groupe, la société se réserve le droit d'adapter la durée de la prestation, de la décaler ou, si ce retard compromet le bon déroulement des sessions suivantes, d'annuler la session.

Dans tous les cas, la prestation restera due dans son intégralité et aucun remboursement ne pourra être exigé.

9. Responsabilité

La société ne saurait être tenue responsable :

- des dommages causés par les participants,
- des pertes ou vols d'effets personnels,
- des retards imputables aux participants.

Toute détérioration du matériel, des équipements ou des locaux imputable à un ou plusieurs participants engagera **la responsabilité du client ayant effectué la réservation.**

Les frais de réparation ou de remplacement seront facturés au client, sans préjudice de toute autre action que la société pourrait engager.

10. Force majeure

La société ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou de retard dû à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française.

11. Propriété intellectuelle

Tous les concepts, jeux, scénarios, contenus, visuels et marques utilisés dans le cadre des Prestations sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et demeurent la propriété exclusive de la société.

Toute reproduction ou exploitation non autorisée est interdite.

12. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

13. Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social de la société.